

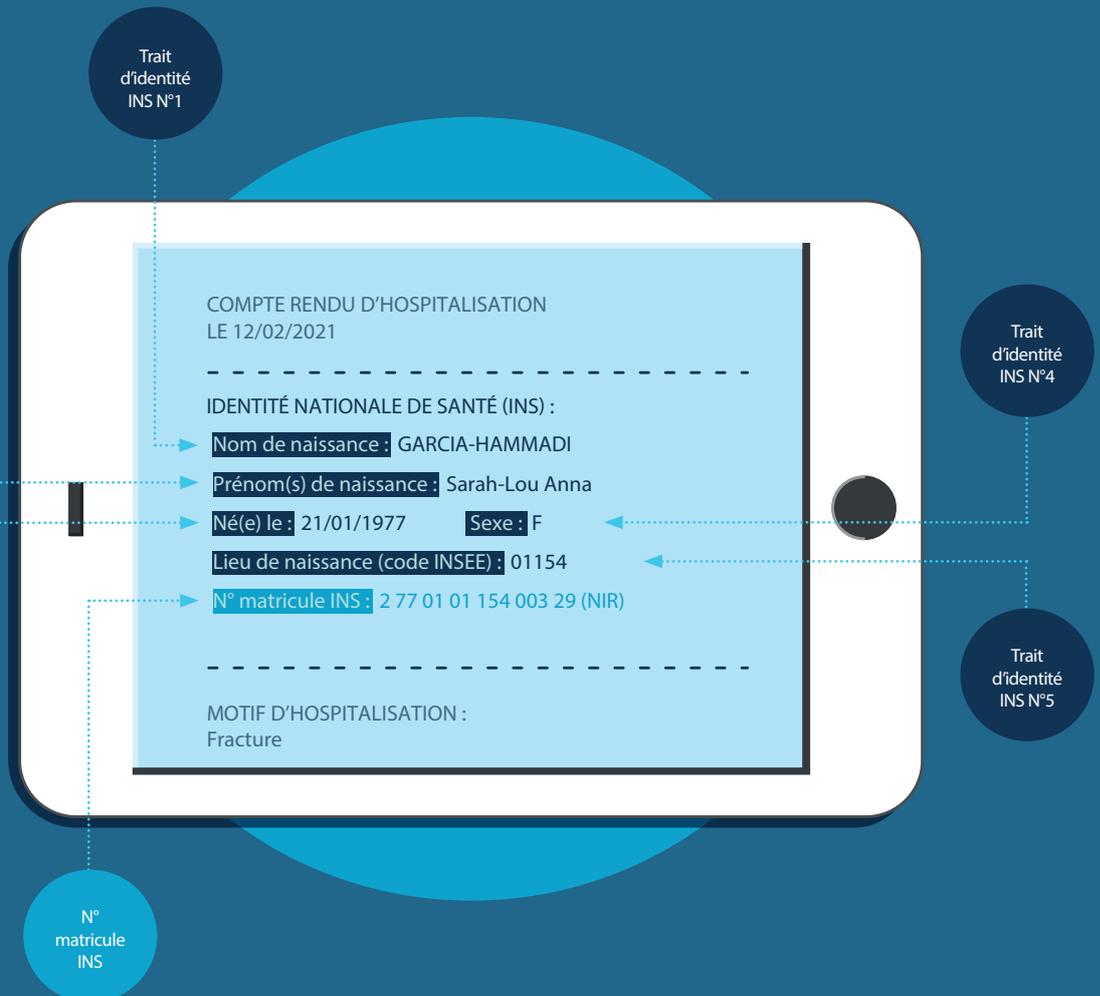


MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité



Bien identifié·e,
bien soigné·e.



Pas de doute possible.

Votre Identité Nationale de Santé (INS) est unique.
Elle est composée de cinq traits d'identité et d'un matricule. Elle permet de faciliter le partage de vos données de santé en toute sécurité entre les professionnels qui participent à votre prise en charge.

Afin de valider cette identité,
ces derniers vous demanderont votre pièce d'identité,
au moins une fois.